LILLE

Les incidents de l'Ecole des Arts et Métiers

Ce qu'on en pense au ministère du Commerce

Paris, 28 juin. — Au ministère du Commerce on déclarait, ce matin, qu'on n'avait pas reçu de demande d'audience de la part des trois élèves renvoyés de l'Ecole des Arts et Métiers de Lille. On a ajouté que dans le cas où pareille demande arriverait au Cabinet, il serait répondu par une fin de non-recevoir. Les trois élèves ont été exclus de l'Ecole, nous a-t-on dit, et cette mesure parait définitive.

Quant à la situation générale de l'école, il résulterait des renseignements arrivés ce matin de Lille au ministère, que l'ordre serait rétabli et que les travaux de l'école auraient repris dès aujourd'hui leur cours normal.

M. Richard, secrétaire général de la Préfecture du Nord; M. Labbe, inspecteur général de l'enseignement technique, et le directeur de l'école, M. Corre, ont vu individuellement tous les élèves, et tous se sont engagés à observer la discipline. Reste l'incident de l'agression contre le surveillant Morlot. On nous a répondu sur ce point au ministère, qu'une information judiciaire était ouverte et qu'il n'y avait qu'à attendre le résultat.

LA MÉSAVENTURE D'UN AGRICULTEUR. — Un cultivateur de Chemy, M. Henri Bonte, qui avait assisté au banquet donné en la salle Beudaert, contour de l'Hôtel-de-Ville, par le Syndicat agricole de l'arrondissement de Lille, constata, en quittant l'établissement, que sa montre en or, d'une valeur de 150 francs, n'était plus dans son gousset. M. Bonte, qui se croit la victime d'un vol, a avisé M. Langevin, commissaire du quartier.

FIN DE SAISON. Voir à la Compagnie Anglaise, grande maison de tailleurs, Lille, 2, Grande-Place, et Cambrai, 50, Grande-Place, les séries de costumes sur mesure, haute nouveauté anglaise, réduits à 65 francs et les pardessus réduits à 55 fr. Coupe élégante. Façon soignée. Voir les étalages. 68059

PRÉFECTURE DU NORD. — M. Desreux a été nommé expéditionnaire à la Préfecture du Nord.

UNE SÉRIE DE VOLS AU CIMETIÈRE DE L'EST. — Lundi matin, en se promenant dans les allées du cimetière de l'Est, un des gardes ne fut pas peu surpris de constater que plusieurs chapelles avaient reçu la visite nocturne de hardis cambrioleurs. Les portes étaient fracturées ou les vitraux brisés. Une assez grande quantité de candélabres, statuettes, crucifix, avaient disparu. D'autre part, des couronnes et objets pieux en porcelaine, garnissant les pierres tombales avaient également été enlevés. Prévenu aussitôt de ces vols, M. Proix, commissaire du 9e arrondissement, se rendit au cimetière et releva des traces de pas aux abords des tombes où les vandales avaient opéré. Une enquête est ouverte.

Mercredi 30, Réclame aux Galeries Lilloises : Couteaux de table ou dessert, manche corne, lame Louis XIII, valant 1,00, vendus 0,65 pièce. 2231-a-d

RIXE DANS UN TRAIN ENTRE CIVIL ET MILITAIRE. — Un incident qui, fort heureusement, n'a pas eu de suites graves, s'est produit dans un compartiment de 3e classe, du train de Tourcoing, arrivant à minuit et demi à Lille. Au cours d'une discussion banale qu'il avait eue avec des voyageurs, un soldat territorial du 43e d'infanterie, dégaina et s'élança sur l'un de ses contradicteurs, mais il fut désarmé aussitôt par plusieurs soldats, témoins de la scène. A l'arrivée du train en gare, le soldat, apparemment calmé, profitant de la cohue de la sortie, s'éclipsa sans qu'il ait été possible de le rejoindre. Une enquête est ouverte.

CONVOIS FUNÈBRES

M. Florent HADDENS-DESFONTAINES, décédé à Roubaix, le 27 Juin 1909, dans sa 74e année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels **Mercredi 30 Juin, à 9 h., église Sainte-Elisabeth.** — Assemblée, rue du Moulin, 91. 68081d

M. Léopold-César MERCK, Mécanicien, fils de **M. et Mme MERCK-VANDENHAUTTE**, décédé à Roubaix, le 27 Juin 1909, dans sa 21e année, administré des Sacrements. Convoi et Salut Solennels, **Mardi 29 Juin, à 3 h. 1/2, église Sainte-Elisabeth.** — Assemblée, 68, rue Beaurewaert. 68068d

Mlle Clémence-Marie DEFRANCE, Enfant de Marie, Membre du Tiers-Ordre, Médaillée du Travail, décédée subitement à Roubaix, le 26 Juin 1909, dans sa 55e année. Convoi et Service Solennels **Mardi 29 Juin, à 9 h., église Sainte-Elisabeth.** — Assemblée, rue de Lannoy, 43, à 8 h. 3/4. 68069d

MESSES ET OBITS

Mme veuve Henri CLABAUT, née Stéphanie FLEURY, décédée à Roubaix, le 24 Mai 1909, dans sa 80e année, administrée des Sacrements. Obit Solennel du Mois, **Mercredi 30 Juin 1909, à 10 h., église Notre-Dame.** 68078d

NÉCROLOGIE

— Les funérailles de M. Albert Hannotin, architecte à Lille, ancien adjoint au maire, ont été célébrées, lundi matin, à neuf heures, en l'église du Sacré-Cœur, au milieu d'une grande affluence, composée de nombreuses personnalités du monde des arts, de l'administration, de la politique, parmi lesquelles le défunt comptait quantité d'amis.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX

— *Le jubilé de 25 ans de la paroisse du Saint-Rédempteur.* — Il y a 25 ans, le 17 février 1884, était bénie l'église du Saint-Rédempteur. Pour commémorer cet événement si heureux pour les quartiers du Pile, des Trois-Ponts, du Sartel et du Pont-Rouge, une fête solennelle aura lieu en cette église dimanche prochain 4 juillet.

A l'occasion du jubilé les paroissiens du St-Rédempteur ont eu l'amabilité d'offrir spontanément une splendide statue de Jeanne d'Arc. C'est la Vierge au Sacre, le plus beau modèle qui existe. Elle mesure 2 m. 68 à l'étendard. Elle sort des ateliers du célèbre statuaire Pierson, à Vaucouleurs. Nul doute qu'elle sera la plus jolie de toutes les statues de Jeanne d'Arc, à Roubaix et dans la région.

Voici le programme de la fête du jubilé paroissial, le dimanche 4 juillet 1909: à 10 h., grand'messe solennelle sous la présidence de Mgr Berteaux, fondateur de la paroisse. Elle sera chantée à l'Autel de Jeanne d'Arc, par M. le chanoine Henri Colpin, secrétaire de l'archevêché. Tous les anciens militaires de la paroisse sont invités à se grouper dans le chœur. La Musique des Amis Réunis, de Lys (100 exécutants), prêtera son gracieux concours. Les jeunes filles de la réunion dominicale exécuteront une Cantate de circonstance au moment de la bénédiction de la statue de Jeanne d'Arc.

L'après-midi, à 3 h., dans la salle des fêtes du patronage, **réunion générale de la Section paroissiale de la Ligue Patriotique**, sous la présidence de M. le chanoine H. Colpin. Orateurs: Mme Jules Delattre, Mlle Louise Debuigne, Mme A. P..., et M. l'abbé Delattre, de Tourcoing.

A cinq heures, vêpres solennelles avec panégyrique de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé G. Delattre, aumônier des Œuvres à Tourcoing, et grande procession historique, où figurera le beau groupe de Jeanne d'Arc d'Orléans. Une chorale d'amateurs exécutera une superbe Cantate à Jeanne d'Arc, sous la direction de M. H. Peers.

A 7 heures, grande séance au patronage, où sont particulièrement invitées les femmes et les jeunes filles. On représentera Jeanne d'Arc, drame en 5 actes, avec deux apothéoses. L'entrée de la salle sera gratuite pour les Dames Ligueuses munies de leurs cartes.

A 9 heures, un beau feu d'artifice sera tiré dans la cour du Patronage.

— *Chapelle de la Visitation Sainte-Marie*, 128, boulevard de Strasbourg, Roubaix. — Vendredi 2 juillet, fête patronale de la Visitation; indulgence plénière. A 4 heures 3/4, salut solennel avec sermon.

PÈLERINAGES. - EXCURSIONS

Grand pèlerinage à Lourdes du 5 au 13 Août, train spécial, matériel belge à couloir.

Excursions à Lourdes sans nuit en chemin de fer.

Congrès Eucharistique de Cologne, Excursion aux bords du Rhin du 4 au 8 Août.

Grand pèlerinage à Rome du 4 au 12 septembre.

Demander renseignements à M. A. FRANÇOIS, 45, boulevard du Nord, Bruxelles. 67467

A propos du Championnat International

des chiens de défense et de police de Lille

Nous rappelons à nos lecteurs que nos Librairies mettent en vente un manuel pratique et complet d'élevage et de dressage du chien destiné à la garde et la défense du particulier, aussi bien qu'au service de la police. Le manuel contient de nombreuses gravures ; prix : 2 fr. 50 le volume, broché. 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot, Tourcoing. 67839

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

ROUBAIX

— **Résultats des concours du Conservatoire** (Suite). — Deuxièmes classes. — Professeurs: MM. Ch. Montigny et J. Bacquart. — Première division: 1re mention: Marié Gaston, Dejonghe Marcel, Bourgois Alfred, Demullier Alfred, Mas Henri, Hennion Gabriel, Six Léon, Tétin Raoul, Libbrecht Robert; 2e mention: Vandenweghe Nestor, Dansot Maurice, Hasse Désiré, Roussel Jean, Bovyn Charles, Duthoit Jules, Couthier Fernand, Montigny Fernand, Meuris César. — Deuxième division: 1re nomination: Herchuelz Emile, Disdal César, Ryckbosch Pierre, Leveugle Louis, Coutsier Paul, Murnaert Auguste, Lallemand Fernand, Manche Alphonse; 2e nomination: Gaillet Albert, Duhamel Henri, Lemaire Elie, Dancoine Albert, Lesage Arthur, Duhaut Georges, Charrier Ernest.

Classes préparatoires. — Professeurs: MM. A. Bondues et Y. Beyls. — 1re nomination: Specht Ernest, Lescieux André, Callens Hubert, Autier Georges, Allard Cyrille, Dhélin Victor, Lecroart Emile; 2e nomination: Léenaert Marcel, Vanhoorebecke Marceau, Lehu Victor, Delvoye César, Liagre Robert, Houzet Adrien, Steenhaut Edouard.

Le lavage des laines

et les sous-produits qui en dérivent, par P. Cogney, ingénieur A. et M., directeur de peignages de laines, lauréat de la Société industrielle du Nord de la France, ouvrage en 2 volumes (1°) Texte; (2°) Planches. 15 francs. En vente librairies du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue; 33, rue Carnot, Tourcoing. 67702

La Fête du 14 Juillet

A ROUBAIX

Les concours de chant et de déclamation, d'opéras-comiques, opérettes, etc.

Voici le programme de ces différents concours:

Grand-Théâtre-Hippodrome. — A neuf heures du matin: Opéras-comiques et opérettes ou opéras-bouffe, en un acte: 1er prix, 60 francs; 2e, 40 francs. — Saynètes, pochades, revuettes de genre ou d'actualités, parodies (Toutes ces pièces devront être musicales et parlées): 1er prix, 50 fr.; 2e prix, 30 fr.; 3e prix, 20 fr. — Comédies-vaudevilles (genre gai): 1er prix, 60 fr.; 2e prix, 40 francs. — Les concurrents trouveront au théâtre, le matériel, les décors et les accessoires qui leur seront nécessaires. Les machinistes du théâtre s'occuperont de la mise en place et de l'équipement des décors. Il est interdit aux concurrents de s'occuper de ces détails. Ils devront se borner à remettre en temps utile la maquette de leur décor et la liste de leurs accessoires.

Salle de l'Ancienne (rue du Grand-Chemin). — Déclamation. — Division d'excellence (Sujets libres): Section dramatique, trois prix, 15, 12 et 10 fr.; — Section comique, trois prix, 15, 12 et 10 fr.; — Section d'honneur de la division d'excellence, entre déclamateurs ayant obtenu un 1er prix dans l'une des sections ci-dessus: Section dramatique, prix unique, 20 fr.; section comique, prix unique, 20 francs. — Division d'honneur: Section dramatique (sujets libres): trois prix, 20, 15 et 10 fr.; — Section comique (sujets libres): trois prix, 20, 15 et 10 fr.; — Section unique pour dames (sujets libres): un prix de 20 francs, sous la réserve qu'il faudra au moins deux inscriptions pour que le concours ait lieu.

Salle Leman (rue de Lannoy, 63). — Déclamation. — Division supérieure: Section dramatique, quatre prix, 12, 10, 8 et 5 fr.; — Section comique, quatre prix, 12, 10, 8 et 5 francs. — Première division: Section dramatique, quatre prix, 8, 6, 5 et 4 fr.; — Section comique, quatre prix, 8, 6, 5 et 4 francs. — Deuxième division: Section dramatique, cinq prix, 6, 5, 4, 3 et 2 fr.; — Section comique, cinq prix, 6, 5, 4, 3 et 2 francs.

Théâtre du Fontenoy. — Chant. — Sections lyriques. — A neuf heures du matin: Division d'excellence (lyrique): Ténors, trois prix, 18, 12 et 8 fr.; — Barytons, trois prix, 18, 12 et 8 fr.; — Basses, trois prix, 18, 12 et 8 fr.; — Section d'honneur, prix unique, 25 francs en espèces, (réservée aux 1ers prix des catégories ci-dessus. — A trois heures du soir: Division d'honneur, prix unique, 30 francs en espèces; — Division des dames (romances, bluettes, mélodies, airs d'opéras), un prix de 20 francs) sous la réserve qu'il faudra au moins deux inscriptions pour que le concours ait lieu; — Duos lyriques, deux prix, 20 et 10 francs. — Accompagnatrice: Mme Dewispelaere.

Salle Pandore (rue Pauvrée, 29). — A neuf heures du matin: Première division (lyrique): Ténors, quatre prix, 10, 7, 5 et 3 fr.; — Basses, quatre prix, 10, 7, 5 et 3 fr.; — Barytons: Série A, trois prix, 10, 7 et 5 fr.; Série B, trois prix, 10, 7 et 5 francs. — A trois heures du soir: Première division (comique): Genre, quatre prix, 10, 7, 5 et 3 fr.; — Grime, quatre prix, 10, 7, 5 et 3 francs.

Salle Artistique (rue des Champs). — Chant. — A neuf heures du matin: Division d'excellence (comique): Amateurs: Grime, trois prix, 12, 8 et 6 fr.; Genre, quatre prix, 12, 8, 6 et 6 fr.; — Professionnels: Grime, trois prix, 12, 8 et 6 fr.; Genre, trois prix, 12, 8 et 6 fr. — Division d'honneur: prix unique, 25 francs en espèces. — Duos comiques, trois prix, 20, 10 et 6 francs.

Salle Facon (Grande-Rue, 34). — A neuf heures du matin: Chant: Deuxième division: Section lyrique, trois prix, 8, 6 et 4 fr.; — Section comique, cinq prix, 8, 6, 4, 3 et 2 francs. — Chant et déclamation, pour jeunes gens (filles et garçons) au-dessous de 16 ans (sans accompagnement au piano): Romances, bluettes, mélodies, chansonnettes comiques, poésies et monologues: (une seule catégorie): trois prix, 4, 3 et 2 francs. — Chant: Section des Vétérans, quatre prix, 15, 12, 8, et 5 francs.

Règlement. — Article 1er: Les concurrents doivent être résidants à Roubaix depuis au moins six mois. — Art. 2: Nul concurrent ne peut déclamer ou chanter dans une division ascendante, le morceau primé précédemment. — Art. 3: Les lauréats des précédents concours ne pourront se faire inscrire que dans une division ascendante. — Art. 4: Celui qui a obtenu un premier prix dans la division d'excellence, peut se présenter en section d'honneur le jour même. — Art. 5: Celui qui a obtenu le prix de la section d'honneur en déclamation ne pourra se présenter que l'année suivante en division d'honneur. Il en sera de même pour celui qui aura obtenu le prix de la section d'honneur dans la division d'excellence (chant). — Art. 6: Les concurrents doivent déposer à la Mairie (Bureau des Archives), de neuf heures à midi et de deux à six heures, et, au plus tard, pour le 10 juillet, à six heures du soir, les œuvres qu'ils désirent interpréter. Chacun fera connaître sa section d'inscription, en donnant ses nom, prénoms et adresse. — Art. 7: Le jury n'admet que les poèmes en langue française. Tout morceau contenant des expressions contraires à la morale et aux bonnes mœurs sera rigoureusement refusé. — Art. 8: Les œuvres présentées ne peuvent contenir plus de 200 vers ou lignes. Elles devront être écrites très lisiblement sur papier grand format et porter en marge, les nom, prénoms et adresse du concurrent, ainsi que l'indication de la division et de la section dans laquelle il désire concourir. Les inscriptions ne seront reçues qu'autant que ces formalités auront été rigoureusement observées. — Art. 9: Les déclamateurs pourront se faire inscrire à la fois en dramatique et en comique; mais les chanteurs ne pourront se faire inscrire que dans une seule catégorie et une seule division. — Art. 10: Les opéras-comiques, opérettes, opéras-bouffe, saynètes, pochades, revuettes de genre ou d'actualités, parodies, comédies-vaudevilles, devront être interprétés en costume s'adaptant aux ouvrages, lesquels seront représentés dans les décors y afférents. — Art. 11: Les concours commenceront à neuf heures précises du matin dans les différentes salles. A trois heures et demie, continuation des concours. — Art. 12: Tout inscrit qui ne répondra pas à l'appel de son nom sera placé à la suite des concurrents de sa section; en cas d'absence au second appel, il sera exclu de cette section.

Articles spéciaux au chant. — A Chaque concurrent devra fournir au jury et à l'accompagnateur, le morceau de musique en grand format, sauf pour les chanteurs de la deuxième division, ainsi que pour la section des jeunes gens qui pourront concourir sans piano; — B La section d'honneur de la division d'excellence est obligatoire pour les premiers prix des sections lyrique et comique de la dite division. Le lauréat qui ne se présenterait pas à ce concours perdrait la prime qu'il aurait précédemment gagnée; — C Les concours de duos et trios sont ouverts pour les voix d'hommes, de femmes et les voix mixtes. Ils comprendront une section lyrique et les duos une section comique. Ils devront être accompagnés par le piano; — D Les accompagnateurs seront à la disposition des concurrents à partir de huit heures du matin. — Art. 13: Il est rigoureusement défendu d'entrer, de sortir ou de circuler dans les salles pendant les exécutions. — Art. 14: Tout concurrent qui aurait troublé l'ordre ou protesté contre les décisions du jury, qui seront sans appel, sera exclu du concours pour un temps à déterminer par le jury. — Art. 15: Pour toutes les questions non prévues au présent règlement, le jury décidera.

Au concert qui suivra la distribution des prix, les lauréats des divisions d'honneur ou d'excellence seront choisis par le directeur général des concours et seront tenus de produire les morceaux pour lesquels ils ont été couronnés, faute de quoi ils pourraient être rayés du palmarès.

La distribution des prix se fera solennellement à l'Hippodrome-Théâtre, à une date ultérieurement indiquée par la Commission municipale des fêtes.

NIEUPORT BAINS-*HOTEL du PHARE* Dernier confortable — Lift — Prix mod. Pêches privées gratuites p. l. clients. Garage. 178

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

— *Résultats de tombola.* — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola tirée dimanche, chez M. Achille Rosez, rue de l'Alouette, 23, au profit d'un membre de la Société de secours mutuels des Conducteurs de pain, malade depuis longtemps.

3956	635	3899	1092	2445	837	766	903	3946	215
3049	2060	497	2870	413	2615	3761	1867	553	2908
1278	1987	1369	3378	3873	1187	3632	1969	3168	3646
3195	1126	1476	1502	1446	1989	943	76	971	1279
87	3994	2268	1663	3681	3755	2157	2086	3308	3479
347	918	367	3988	99	1617	3838	3544	3188	755
2089	478	1000	1199	3175	2669	258	2380	1072	600
3357									

Les lots non réclamés dans le délai de 15 jours seront acquis à l'œuvre.

TOURCOING

— **Concerts publics.** — La « Fanfare du Point-Central » et l'orphéon « Les Trouvères » exécuteront, le jeudi 1er juillet 1909, à huit heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants: Fanfare du Point-Central: 1. « Sedan », avec tambours et clairons (G. Meister); 2. « Les Saltimbanques », fantaisie (Louis Ganne. — Les Trouvères: 3. « La Violette » (Paillard); 4. « Les Paysans » (A. Saintis). — Fanfare du Point-Central: 5. « Le Cor », soliste, M. Arthur Lobelle (Flégier); 6. Grande fantaisie sur « François les Bas-Bleus », opéra comique (Bernicat).

Allez tous au PALAIS D'ÉTÉ, à Lille. 63

La Convention d'Arras et les Mineurs

Comme suite à la note que nous avons publiée, on nous fait savoir qu'une convention est également intervenue entre les Compagnies minières de la région du Nord et le syndicat des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, pour la prorogation jusqu'au 30 juin 1911 des primes actuellement en vigueur.

ECLUSIER. — Par arrêté en date du 26 juin 1909, M. Févin (Louis-Jules-Adonis), ex-canonnier conducteur au 12e régiment d'artillerie, demeurant à Dunkerque, est nommé éclusier de 2e classe et attaché, à dater du 1er juillet 1909, dans le département du Nord, au service du port de Dunkerque, en remplacement de M. Becker, appelé à un autre poste.

RECETTE BURALISTE. — Par arrêtés du ministre des Finances, des 9, 10, 12, 18, 24 et 26 juin, M. Fabre, conseiller municipal, a été nommé receveur-buraliste à la recette buraliste de Maubeuge (Douzies) (Nord).

NORD

L'expulsion des religieuses de Cambrai

Nous avons déjà parlé du scandale de Cambrai, du jugement correctionnel qui frappe cinq religieuses de Sainte-Anne, Mmes Aboutrel, Delahaye, Jacquière, Boursot et Quelin, parce qu'elles ont donné leurs soins empressés dans la clinique des docteurs Depoutre et Jacomet.

Quinze médecins de la même ville viennent d'émettre le vœu suivant, qui mérite d'avoir dans la France entière un retentissement salutaire :

« Les docteurs soussignés, se plaçant en dehors de toutes questions politiques ou confessionnelles, n'envisageant que l'intérêt général des cliniques de France et reconnaissant que dans l'état actuel des choses le recrutement des infirmières laïques est encore insuffisant, émettent le vœu qu'on n'entrave pas le fonctionnement des cliniques en les forçant à changer leur personnel de gardes-malades religieuses. »

Une tentative de meurtre à Condé

Un boucher de Condé, Emile Guignard, âgé de 47 ans, rue Clairon, égaré par la passion et aussi, dit-on par l'ivresse, a tiré dimanche soir, un coup de revolver contre son amie, Marie Chabot, âgée de 33 ans.

La blessée, qui est dans un état assez grave, a une côte fracturée et une lésion de la partie supérieur du poumon.

Le meurtrier a été arrêté et transférér lundi, à la prison de Valenciennes.

Une verrerie détruite par le feu à Fresnes

Vers deux heures de l'après-midi, un violent incendie a éclaté dimanche, à Fresnes, dans la verrerie de M. Wagret, connue sous le nom de « Verrerie de l'Escaut. »

L'alarme fut donnée immédiatement et on se préoccupa d'organiser les secours. Les habitants furent obligés d'y mettre beaucoup du leur, car les pompiers des Fresnes se trouvaient au festival de Saint-Saulve.

Le propriétaire de l'établissement, M. Wagret, fut prévenu par téléphone et, devant l'impuissance des secours, il réclama aussitôt à Condé le concours de la troupe. Bientôt, un détachement de cuirassiers arrivait sur le théâtre du sinistre et suppléait à l'absence des pompiers de Fresnes, en même temps qu'il assurait un efficace service d'ordre.

Cependant, l'incendie faisait rage et s'étendait, avec une dévorante intensité, sur toute l'étendue de l'usine et ses dépendances. Bientôt le brasier immense projeta de tous côtés des flammes effrayantes qui enveloppèrent la verrerie tout entière.

Une foule immense assistait impuissante à la destruction des bâtiments et des marchandises qu'ils contenaient.

On estime que les dégâts se montent à cinq cent mille francs.

Une enquête a été ouverte pour établir la cause de ce sinistre. On dit que certains indices indiqueraient qu'il y a eu malveillance.

La destruction de cette verrerie va faire chômer de nombreux ouvriers.

LE COMICE AGRICOLE DE DOUAI. — MM. Hayez, sénateur, et Guislain, député, ont reçu de M. le Ministre de l'agriculture la lettre suivante:

Messieurs,

Vous avez bien voulu signaler à mon attention les vœux émis par le Comice agricole de l'arrondissement de Douai, relativement à la loi du 1er août 1905 sur les semences.

J'ai l'honneur de vous informer que mon administration poursuit l'étude du règlement concernant les semences et que les obligations qui seront imposées au vendeur, s'appliqueront à celui-ci, quelle que soit sa qualité, producteur ou négociant, la loi devant, en toutes circonstances, protéger l'acheteur.

Ces dispositions sont de nature à donner satisfaction au premier vœu que vous m'avez transmis.

En ce qui concerne le pouvoir germinatif, le règlement fixera le minimum, au-dessous duquel une semence ne pourra plus être considérée comme loyale et marchande, et ce minimum sera établi en tenant compte des variations les plus grandes dans le pouvoir germinatif, qu'on ait pu constater.

Enfin, le Comice de Douai émet en troisième lieu le vœu que l'action judiciaire ne soit ouverte que lorsqu'il y aura plainte déposée.

Un tel vœu tendrait simplement à ce que le gouvernement se désintéressât entièrement de la question des fraudes dont les semences sont trop souvent l'objet au détriment de notre agriculture, et n'exerçât aucune surveillance à l'égard de ces produits. J'estime que le devoir de l'administration est, au contraire, d'exercer une surveillance très active sur les semences, conformément, d'ailleurs, à la volonté manifestée par le Parlement qui, lors de la dernière discussion du budget, a augmenté les crédits du service de la répression des fraudes pour permettre précisément le prélèvement d'échantillons de semences et de tourteaux. Sur ce dernier point, je ne puis donner satisfaction au vœu du Comice agricole de l'arrondissement de Douai.

Agréez, etc... *Le ministre de l'Agriculture,* RUAU.

UN CANTINIER A LES JAMBES COUPÉES EN GARE DE SOMAIN. — Un affreux accident est arrivé dimanche matin, à la gare de Somain. Au cours d'une manœuvre de wagons, M. Léon Gricourt, cantonnier, a eu les jambes broyées.

Le blessé, après avoir reçu des soins du docteur Vanhoute, a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Douai, où il subira l'amputation des deux jambes.

LA KERMESSE DE DUNKERQUE. — La journée d'hier a été pluvieuse. Cependant, à chaque éclaircie, la foule se pressait dans les rues et sur les places.

Vers midi, on a suivi avec intérêt la cohorte des fifres et tambours de l'Ecole de musique, costumés en soldats du premier Empire. Ces jeunes exécutants obtinrent un vif succès.

Le concert de la musique du 110e à été très prisé. Il en fut de même pour celui donné au Parc, à quatre heures, par l'Harmonie Fanien, de Lillers.

Le soir, le Parc de la Marine était éclairé à l'électricité. Les ampoules multicolores, essayées samedi soir, produisaient le meilleur effet.

Malgré le temps frais, il y eut aussi beaucoup de monde à la plage, au Kursaal, au Casino, etc.

ÉCRASÉ PAR UN TRAIN A LAMBRES. — Pendant la nuit de dimanche à lundi, un habitant de Lambres, Georges Dupont, âgé de 25 ans, revenant d'une ducasse qui s'était tenue aux environs de cette commune, en suivant la voie ferrée, a été surpris par un train, non loin de la gare de Lambres. Le malheureux, précipité sur les rails, a été écrasé. On a relevé son cadavre horriblement mutilé.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. GODART, vice-président

Une scène de ménage à Roubaix

M. H..., 42 ans, opticien, a exercé la force de ses biceps contre un marchand de papiers à lettres, M. Jacquemin Henri.

Dans la matinée du 16 mars, H... qui faisait sa tournée en compagnie d'un domestique galonné, rencontra Jacquemin à Croix et sans qu'on sache très bien pourquoi, il administra une correction au marchand de papier. Le soir, à Roubaix, dans la rue Pierre-Motte, il renouvela ses exploits à deux reprises différentes contre le même adversaire. Il lui donna des coups de poing, le terrassa et enfin lui porta plusieurs coups de pied. Des témoins de la scène ont entendu le marchand de lunettes proférer des menaces contre de paisibles habitants du quartier et annoncer « qu'il y en avait encore plusieurs à qui il ferait leur affaire. »

Ce qui aggrave le cas d H..., c'est qu'il a tenté de suborner plusieurs témoins en leur proposant de faire des déclarations contraires à la vérité. Cette affaire donne lieu à des incidents assez comiques.

M. H..., qui parle très haut, proteste de son innocence avec un tel entrain que les auditeurs ne peuvent s'empêcher de rire.

Il étale sous les yeux du tribunal les vêtements qu'il portait au moment de la scène et cherche à prouver que c'est lui qui a été frappé.

Le tribunal ne s'arrête pas à ses dénégations et il le condamne à 100 francs d'amende. Défenseur: Me Castelle, avocat

LA RIXE AU COUTEAU DU PONT-DE-NEUVILLE, A TOURCOING. — Une rixe au couteau qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves s'est déroulée le 6 février, à Tourcoing, à l'estaminet Sautens, rue de Gand.

J.-B. Castel, 27 ans, tisserand à Neuville-en-Ferrain, et Florimond Parmentier, 29 ans, peigneur, rue du Cimbale, 120, à Tourcoing, qui jouaient aux cartes à l'estaminet Sautens se prirent de querelle pour le règlement de leurs dettes de jeu. L'un prétendait que son adversaire lui devait 5 francs, l'autre soutenait qu'il ne devait que 2 fr. 50.

Castel, qui était ivre, entra dans une violente colère et invita Parmentier à sortir dans la cour pour se mesurer avec lui. Dès que les deux adversaires furent en présence, Castel donna à Parmentier un violent coup de poing, puis il saisit un couteau-poignard, une arme longue et effilée dont il frappa son adversaire avec rage. Parmentier, atteint de douze plaies pénétrantes, s'affaissa bientôt. Il avait perdu connaissance et le sang s'échappait en abondance de ses blessures.

En voyant le dangereux état dans lequel Castel avait mis sa victime, il prit la fuite, et bientôt dans une crise de désespoir, il se frappa lui-même d'un coup de couteau à la cuisse. La blessure profonde qu'il se fit présentait un réel caractère de gravité, et pendant plusieurs jours il fut en danger de mort.

Quant à Parmentier, il fut conduit à l'hôpital. Là, M. le docteur Julien, qui lui donna ses soins, constata l'existence de douze plaies profondes. Quelques coups de couteau avaient été portés avec tant de violence que la victime avait le poumon perforé. Pendant longtemps le médecin a craint que Parmentier ne succombe à ses blessures.

Pour toute excuse, Castel invoque l'état d'ivresse très prononcé dans lequel il se trouvait au moment de la scène. Aujourd'hui, il regrette vivement sa faute.

Castel est condamné à un an de prison avec sursis.

UN ACCIDENT MORTEL A LINSELLES. — Un accident qui a eu des suites mortelles s'est produit le 8 mai dernier, vers 5 heures 1/2 du soir, à Linselles près d'une propriété appartenant à M. Destombes-Delobel.

Joseph Samyn, 27 ans, charretier au service de M. Dhalluin, messager à Linselles, conduisait un lourd chariot chargé de lin et causait avec le conducteur d'un attelage qui précédait le sien.

Un groupe de trois enfants comprenant le jeune Emile Huyghe et le petit Durieu, jouaient sur le bord de la route. Soudain le jeune Huyghe s'approcha du lourd véhicule conduit par Samyn et s'introduisit dans la civièvre qui se trouvait sous le chariot. Un instant plus tard, l'enfant, qui n'avait pas encore été aperçu par le conducteur, voulut revenir sur la route. Il s'accrocha à l'une des chaînes de la civièvre et s'élança entre les roues du véhicule. Par suite d'une circonstance fatale, l'enfant resta accroché par les vêtements à la civièvre et il tomba. Néanmoins, il parvint à saisir la chaîne de la civièvre et fut traîné sur un faible parcours, puis il lâcha prise et fut heurté par la roue arrière du lourd véhicule.

Les deux enfants restés sur le bord de la route poussèrent des cris de frayeur; l'un d'eux se précipita à la tête des chevaux et parvint à les arrêter. Les témoins de la scène se précipitèrent au secours de l'enfant dont la tête calait la roue arrière du camion. L'enfant ne donnait déjà plus signe de vie.

A ce moment le conducteur qui se trouvait en avant à la hauteur de l'attelage qui le précédait, revint en courant et manifesta une vive douleur de l'accident qui venait de se produire.

Samyn est renvoyé en correctionnelle sous l'inculpation d'homicide par imprudence.

Il soutient qu'il était non pas à vingt mètres en avant de son attelage, mais en réalité à trois ou quatre mètres.

Le témoin, M. Joseph Durieu, soutient le contraire.

Quelques témoins à décharge sont entendus. Ils disent que le petit Huyghe était très audacieux et qu'il ne cessait de jouer de mauvaises farces aux charretiers; il lui est arrivé parfois de s'asseoir dans les civièvres d'autres camions.

M. le docteur Bonenfant, de Linselles, entendu sur ce point, confirme les déclarations des témoins à décharge.

Dans ces conditions, le tribunal estimant n'avoir pas la preuve de l'imprudence reprochée à Samyn, prononce son acquittement.

UN VOL DE BICYCLETTE. — Le 21 juin, M. Cyrille Allat, 24 ans, boucher à Frelinghien, était attablé avec plusieurs amis dans un débit de cette commune. Tous deux étaient venus à bicyclette et avaient laissé leurs machines à la porte de l'estaminet.

— Lambert Vercruysse, 27 ans, charretier à Frelinghien, qui passait par là, choisit parmi les vélos qui se trouvaient là celui de M. Allot et il prit la fuite sans avoir été vu par le propriétaire du vélo ou ses amis.

L'enquête permit d'établir que Vercruysse était l'auteur de ce vol, et quand les gendarmes arrivèrent chez lui pour perquisitionner, il fut surpris au moment où il cherchait à faire disparaître le produit du vol.

Vercruysse est condamné à 4 mois de prison.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
du mardi, 29 juin 1909

N° 15

LE DRAME AU VILLAGE

LA VEUVE DU FOSSOYEUR

PAR LAMY DUVERGER

Le remplacement de la petite morte devait, d'après ses calculs, lui rapporter beaucoup mieux, dans le présent et dans l'avenir que les dix mille francs tout secs de M. Wendel.

On verra par la suite jusqu'où allaient les calculs de la sage-femme.

Bientôt elle fut décidée en elle-même et même enchantée de l'aubaine.

Néanmoins elle joua la comédie de l'hésitation, afin de faire apprécier davantage ses services.

— J'attends, j'attends, ne cessait de répéter le brasseur, il faut savoir tout de suite ce que nous décidons, dans quelques heures il serait trop tard... Voyez, cherchez, trouvez... Dix mille francs... »

Enfin madame veuve Javert poussa un profond soupir et secoua la tête d'un air de femme qui se résigne à un petit mal pour un plus grand bien.

— J'ai un fils, monsieur, un fils unique, un gamin intelligent, que je veux pousser loin, et pour l'instruction duquel je me sacrifie, je peine; ah il me coûte déjà gros, et que sera-ce dans quelques années, quand il entrera à l'Ecole Polytechnique ou ailleurs!... Ces dix mille francs là seront pour lui... S'il ne s'agissait que de moi; mais je deviens lâche quand il s'agit du gamin, de mon Anatole, veuve, je n'ai plus que lui à aimer. Alors, alors je cède à votre proposition; je trahis mes devoirs tout de même, ce qu'au grand jamais je n'ai fait ni n'aurais cru faire... Enfin, comme vous le disiez très bien, nous ne causerons de tort à personne, nous ferons d'avance ce que monsieur Drouot ferait toujours plus tard en adoptant un orphelin quelconque, nous plaçons sur une tête la fortune qui s'en irait peut-être aux mains de gredins entortillant le vieux ou dans les caisses de l'Assistance Publique qui en a déjà de trop pour l'usage bête qu'elle en fait...

— Mais certainement que nous ne faisons ni tort ni mal; je n'aime pas plus que vous les canailleries; et notre truc n'en est pas une, ce sera une simple irrégularité administrative...

— Finissons, finissons... Voici dix heures qui sonnent, la cuisinière va se coucher et il faut que je descende lui demander encore du lait comme si l'enfant devait en absorber; j'en profiterai pour lui annoncer qu'il y a du mieux, beaucoup de mieux...

— Très bien... Alors vous savez où trouver ce qu'il nous faut?

— Nous sommes servis par le hasard; c'est encore ce qui me décide... Guère de chemin, des gens dans le besoin, je crois réussir et la remplaçante, assez pareille à la morte, sera ici en pleine nuit, ce qui est indispensable...

— Parfait, parfait... Vous allez partir alors?

— Oui, je vais essayer de décider le père et la mère... Vous veillerez, vous, pour empêcher que qui que ce soit pénètre dans cette chambre, et pour m'ouvrir une porte dérobée. Savez-vous où me faire passer en cachette

— Oui, je vous conduirai et retournerai vous chercher; personne ne pénétrera dans cette chambre... Qui donc avez-vous en vue, dans quel pays?

— Ceci c'est mon affaire... Que je réussisse ou que je ne réussisse pas il faut que l'histoire reste un secret entre moi et les gens à la gosse... Je ne leur dirai pas plus votre nom que vous n'avez besoin de savoir le leur; tout le monde y gagnera et sera plus tranquille; ni maintenant ni plus tard il ne pourra y avoir de récrimination, de recherches, d'ennuis...

— Vous avez raison, tout à fait raison!

— Moi seule saurai la vérité; et comme ma considération, ma profession, ma liberté seront en jeu on peut bien être certain que le secret sera dans un tombeau, il mourra avec moi... Je descends chercher le lait et parler à la cuisinière; puis je m'envelopperai, j'empoignerai le cadavre, prendrai un peu d'argent et filerai. »

M. Wendel, tout rassuré, tout gai, se mit à arpenter la pièce comme si sa fille n'eût point été étendue là dans son berceau et comme si le cercueil de sa femme ne fût point passé par là aussi quelques jours auparavant; il comptait dans son portemonnaie.

La sage-femme revint; M. Wendel lui glissa trois cents francs.

Et impatiemment ils attendirent que la dernière lumière se fût éteinte dans les mansardes des domestiques.

Il faisait froid, la terre était humide, le ciel couvert, mais il ne pleuvait pas.

Madame Javert se couvrit la tête d'une capeline, s'enveloppa d'un long châle sous les plis duquel elle fit disparaître le petit cadavre emmailloté et descendit les escaliers de l'étage à pas de loup.

M. Wendel avait fermé à clef la chambre au berceau et la suivait.

Au bas de l'escalier il frotta une allumette-bougie.

Et pendant cinq secondes les deux promeneurs nocturnes longèrent un corridor.

Au lieu de marcher vers la porte ouvrant sur la cour principale, M. Wendel se dirigea vers une autre conduisant au jardin.

L'allumette s'éteignit.

Mais on y voyait suffisamment dehors pour ne point se heurter aux arbres et sortir de la ligne des allées.

A une cinquantaine de mètres, derrière un berceau, il y avait dans le mur de clôture une petite porte ouvrant sur le chemin vicinal d'Humécourt et dont autrefois M. Drouot se servait pour partir sournoisement à la chasse alors que son personnel le croyait toujours présent dans l'usine.

La clef de cette porte restait accrochée à un clou planté dans le mur.

M. Wendel l'ouvrit, en la soulevant pour qu'elle ne grinçat pas, et poussa madame Javert sur le chemin d'Humécourt.

Celle-ci regarda d'abord prudemment en avant et en arrière, puis se risqua sur la droite.

Presque immédiatement elle revint sur ses pas.

M. Wendel n'avait point encore refermé la porte.

— Toute réflexion faite, dit-elle à voix basse, donnez-moi la clef et rentrez immédiatement à la maison; je ne m'en irai que quand vous serez parti, et au retour je n'aurai besoin de personne qui m'attende... Je ne veux absolument pas que vous sachiez si je vais à Humécourt, à Longpont, à Champaubert ou si je ne quitte pas Moranges; pas plus que les autres ne sauront d'où je viens et où je retournerai...

— C'est votre droit et ça vaut mieux... Voici la clef. »

Puis il disparut en s'enfonçant dans l'allée qui, de l'autre côté du berceau, conduisait au logis.

Madame Javert, alors seulement, quitta le jardin, referma la porte, mit la clef dans sa poche et prit, bien à droite, comme à son départ, le chemin d'Humécourt.

C'était donc dans ce village qu'elle allait?

On ne pouvait savoir.

A deux cents mètres, à gauche s'amorçait le faux chemin conduisant à une barrière de la voie ferrée et que nous avons vu M. Henri choisir pour rentrer à la brasserie, chemin permettant aussi bien de circuler dans Moranges que d'aller au Buisson-Rouge.

A trois cents mètres, à droite du chemin d'Humécourt toujours, un sentier gagnait la forge des Ecluses et le village de Longpont au travers des prairies.

Impossible de préjuger où courait la sage-femme.

Car elle se hâtait, estimant sans doute qu'il était déjà tard pour mener à bonne fin son entreprise et désireuse aussi d'éviter des rencontres.

A onze heures du soir il n'y avait cependant guère de risques, semblait-il.

Il y en a toujours pour les gens prudents.

Et la sage-femme l'oubliait d'autant moins qu'elle se trouvait dans des conditions fausses.

Humécourt était là-bas, presque tout droit devant elle, à deux kilomètres.

Au train dont elle allait il n'y en avait pas pour longtemps avant d'atteindre le village, de s'y arrêter, de s'y engouffrer dans une maison.

Car Humécourt était bien l'endroit où elle comptait faire le singulier marché dont elle s'était chargée, endroit qu'elle voulait tenir secret.

Si peu loin que fût le but de la course, il s'écoula encore assez de temps pour que madame Javert éprouvât une angoisse subite quoique courte, une de ces coliques dont on ne meurt pas mais dont on se souvient tout de même.

Ce jour-là c'était jeudi, jour du marché à Moranges et de plus foire de printemps.

Madame Javert, habitant Saint-Donat ne le savait pas ou n'en avait point eu l'esprit frappé.

Aussi dressa-t-elle l'oreille quand des pas de chevaux semblèrent venir derrière elle, dans la direction du bourg.

Une charrette sans doute et qui irait lentement?

Non, des pas relevés, légers, rapides et puis un peu plus tard, un bruit de fer heurté, un petit bruit argentin, se renouvelant.

Madame Javert, une fine mouche, ne se trompa point longtemps sur ces pas légers de chevaux et sur cette jolie chanson de ferraille.

Les gens qui la suivaient étaient des cavaliers, et mieux des gendarmes.

Une sueur immédiate lui mouilla le front sous sa capeline, et sous le châle ses bras se crispèrent autour du marmot décédé.

Les gendarmes, à pareille heure!

(à suivre).